

# CONSEIL GÉNÉRAL DE CUGY

3 MAI 2023

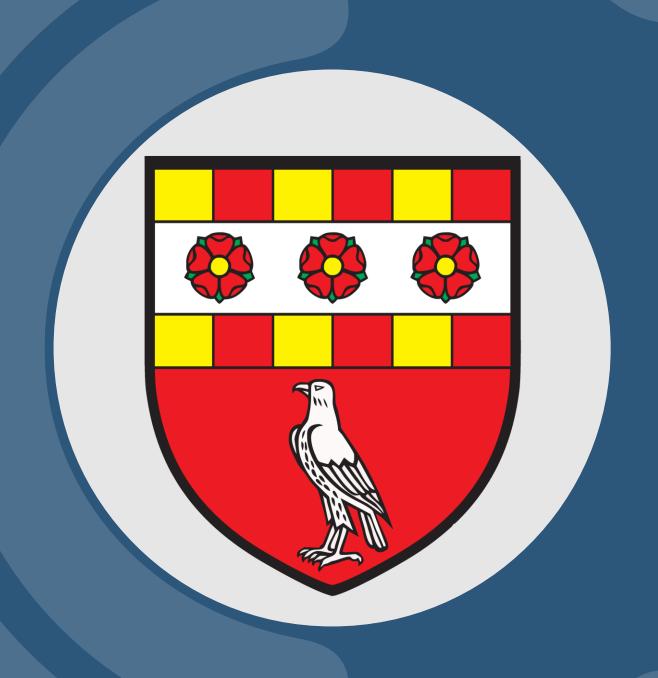
### **TRACTANDA**

- 1. Ouverture de la séance par M. le Président Jonas Saugy
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 14 décembre 2022

Pour tous les points suivants n°3, 4.1, 4.2 et 5 :

- présentation, commentaires
- rapport de la Commission financière
- approbation
- 3. Dépassement du crédit pour les aménagements extérieurs secteur communal (voirie-buvette-CO)
- 4. Comptes 2022
  - 4.1. Compte de résultats
  - 4.2. Compte des investissements
- 5. Modification du taux de l'impôt communal
  - 5.1. Réduction, pour **l'année fiscale 2023 uniquement**, du coefficient de l'impôt communal de **85% à 77%** sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Cette réduction ne sera appliquée que si le point 5.2. ci-dessous est accepté par le Conseil Général
  - 5.2. Augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2024, du coefficient de l'impôt communal de 77% à 85% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales
  - 5.3. Révision du budget 2023 suite à la modification du taux d'impôt

- 6. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2023
- 7. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2023
- 8. Election d'un membre du Conseil général à la commission financière pour la période administrative
- 9. Présentation et approbation des nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale de la Broye
- 10. Présentation de l'étude d'aménagement de la parcelle 170 (centre village Cugy)
- 11. Informations communales
- 12. Divers.



### POINT 3: DÉPASSEMENT CRÉDIT AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Lors du budget 2021 voté lors de la séance du CG du 16 décembre 2020, un montant de Fr. 105'000.- a été demandé pour les aménagements extérieurs secteur communal (voirie-buvette-CO).

Les travaux sont maintenant terminés et le total des charges s'élève à Fr. 145'500.--, soit un dépassement de Fr. 40'500.-- soit 38.57%.

Ce dépassement étant supérieur à 15% il doit être soumis pour acceptation au Conseil général.

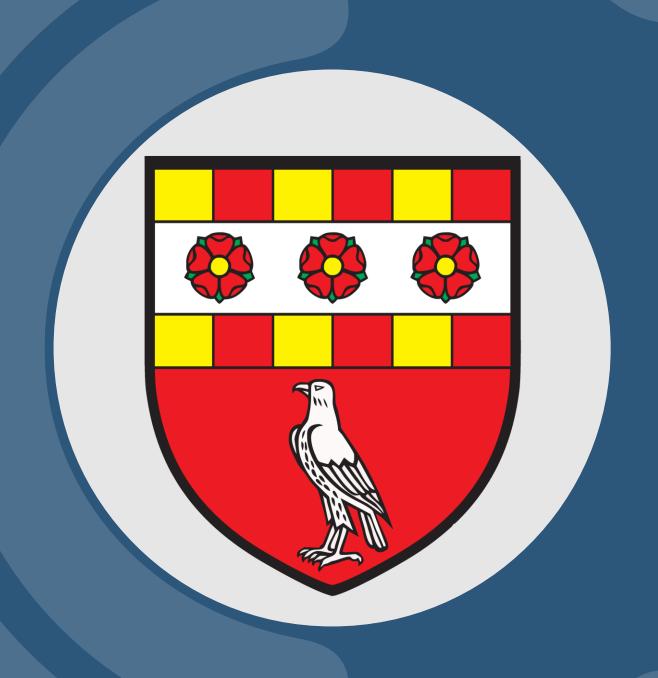
Le dépassement s'explique comme suit :

Le montant de Fr. 105'000.--, basé sur un devis de la direction des travaux du CO, comprenait les aménagements extérieurs secteur communal (voirie-buvette-CO), notamment les chemins en bitume depuis l'ancienne administration communale jusqu'à la voirie, les escaliers jusqu'au niveau des terrains de sport, le réaménagement des terres afin d'éviter les escaliers devant la buvette, les abords des bâtiments existants avec protection contre l'humidité, ensemencement et arborisation.

L'excédent de dépenses de Fr. 40'500.-- s'explique par des travaux supplémentaires dans le secteur de la voirie et du local des pompiers, à savoir le remplacement du caniveau et de son coffre et l'enrobé de toute la surface. En effet, lors du dégrappage du bitume existant, les fondations étaient de mauvaise qualité et trop minces. Le caniveau était en mauvais état et était fendu. Au vu de la situation, il a été décidé de refaire complètement la place avec un nouveau caniveau, enrobé jusque devant les entrées du local de voirie et des pompiers, une place en béton pour le stationnement de la benne à gazon. A noter également que le sol du préau couvert de la buvette a été refait à neuf.

Le dépassement a été financé par les liquidités de la Commune.





### POINT 4: COMPTES 2022

**CADRE LÉGAL** 

Le Conseil communal est chargé d'arrêter les comptes de la commune et de ses établissements (art 95 LCo)

- ➤ de les transmettre dans les délais à l'organe de révision (art. 98d al. 2 LCo),
- puis finalement auxConseillers généraux



### POINT 4.1: COMPTE DE RÉSULTATS 2022

#### BÉNÉFICE: CHF 1'037'060.86

- ✓ Recettes fiscales diverses entre Budget et Comptes : + CHF 832'911.99
- ✓ Augmentation recettes fiscales entre C2021 et C2022 : + CHF 255'007.94
- ✓ Eléments comptables influençant le résultat :
  - \* report d'amortissement SPC
  - \* dissolution provision CPPEF
  - \* prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA
- ✓ Maîtrise des charges
- ✓ Charges liées : 48,32 % du total des dépenses

- Excellent résultat alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 187'040.-
- → 3<sup>ème</sup> exercice avec un taux fixé à 0.85
- Pas d'impact significatif dû au passage sur MCH2



### POINT 4.1: COMPTE DE RÉSULTATS 2022

#### Répartition des charges par domaine

- ➤ Enseignement et formation 32.47 %
- ➤ Santé et social 25.95 %
- Culte, culture et loisirs4.58 %

- Routes, eau, ordures ménagères 20.66 %
- ➤ Autres charges diverses (administration, ordre public, intérêts, amortissements...) 16.31 %



### POINT 4.1.: COMPTES 2022 - ENDETTEMENT/FORTUNE

#### **Dette**

CHF 11'157'105.70

(2021: CHF 10'179'403.96)

Dette nette par habitant: CHF 4'523.71

 $\rightarrow$  1874 habitants en 2022 (2021 : CHF 3'533.15)

Total des emprunts au 31.12.2022 :

> CHF 12'351'400.00 (taux moyen : 1,35 %)

> Amortissements annuels : CHF 462'840.-

#### **Fortune**

Au 31.12.2022:

CHF 7'184'422.25

(2021: CHF 6'969'422.25)



Dette brute:

### POINT 4.1.: COMPTES 2022 - CONCLUSIONS

#### 10 DERNIÈRES ANNÉES BÉNÉFICIAIRES



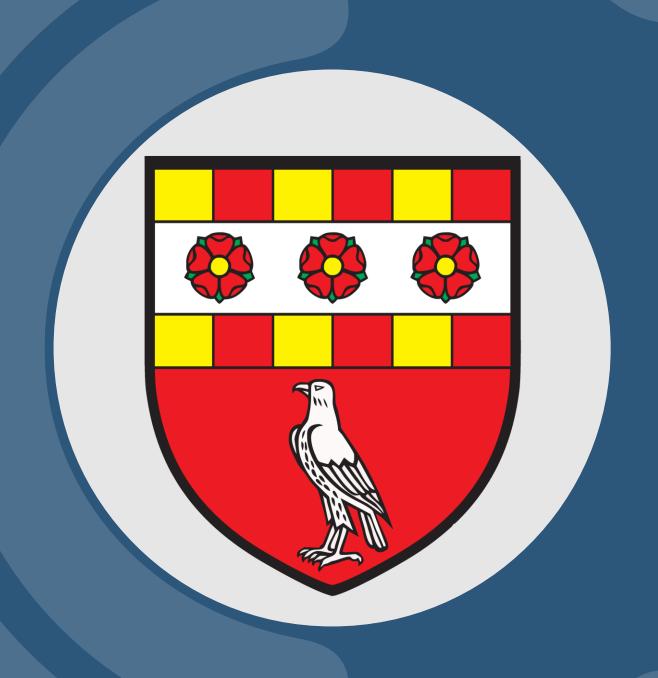
- Baisse du taux d'impôt à 0,85
   -> pas d'impact négatif sur les finances communales
- **➤** Maîtrise des charges courantes
- > Mise en place du SCI
- Capacité d'investissement + CHF 15 mios

### **DEFIS FUTURS**

- ✓ Nouveaux aménagements sur la parcelle 170 (école primaire, etc.)
- ✓ Charges liées aux nouveaux investissements régionaux (Homes-CO-Eparse)
- √ Fiscalité







### POINT 4.2. : COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2022

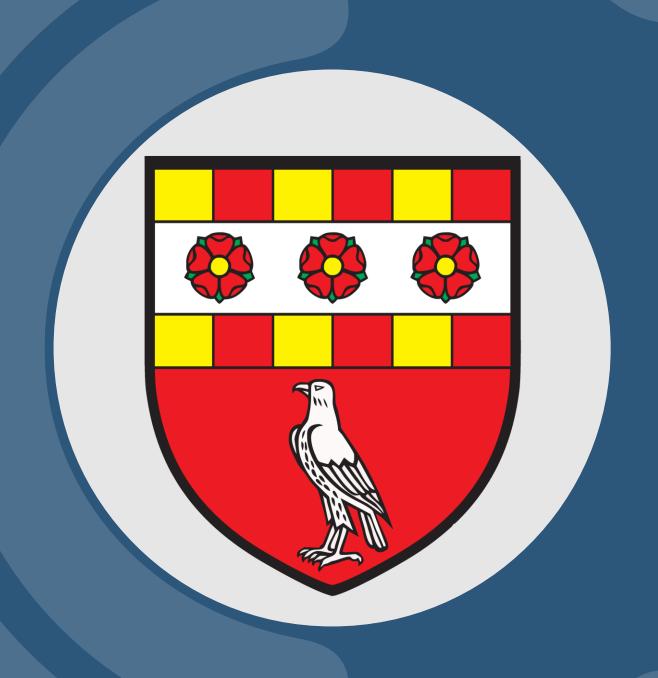
#### Montant des investissements (sans taxes)

- Total des investissements engagés (sans les taxes de raccordements) : CHF 2'699'731.15 = 78,42 % du budget (dont CHF 616'616.90 de subventions à déduire)
- Total des investissements budgétisés (y compris reports de crédits) : CHF 3'328'500.00
  - -> sur 2022 : CHF 1'551'600.00
  - -> reports de crédits : CHF 1'776'900.00 (travaux en cours ou non encore réalisés)

#### Quelques investissements terminés en 2022

- Participation au kiosque du CO : CHF 74'820.40
- Aménagement de la place du CO : CHF 145'500.-
- Assainissement de la route de Fétigny : CHF 447'051.25
- Mise en séparatif de la Ruelle du Bugnon : CHF 197'129.30





### POINT 5: MODIFICATION DU TAUX DE L'IMPÔT COMMUNAL

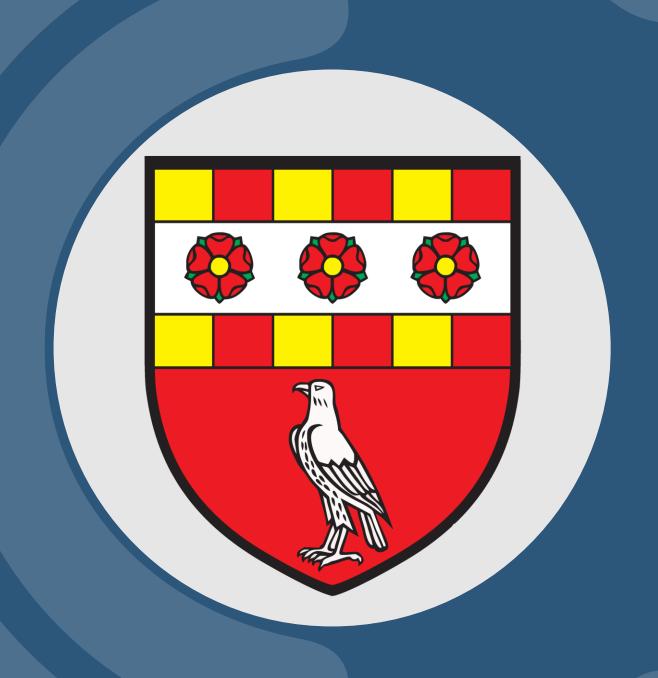
- Situation financière stable depuis plusieurs années
- 10ème année consécutive avec un résultat bénéficiaire
- > Recettes fiscales restent la principale raison des derniers résultats bénéficiaires
- Masse fiscale en augmentation régulière
- > Baisse du coefficient à 0,85 en 2020 n'a pas eu d'impact négatif sur les finances
- Maîtrise des charges du ménage communal
- Baisse du taux proposée sur 1 an pour conserver une certaine souplesse

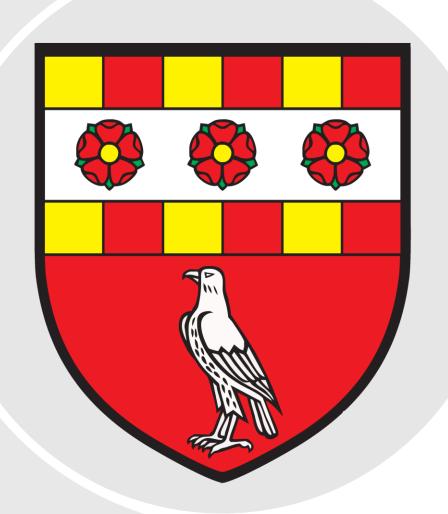


### POINT 5.3: REVISION DU BUDGET 2023

Compte de résultat - budget 2023			
Résultat du budget de fonctionnement 2023 - PERTE			-341 307.45
Les impôts ont été calculés à 85%			
Soit:		<u>Diminution recettes</u>	
Impôt sur le revenu personnes physiques	3 720 800.00		
Impôt sur la fortune personnes physiques	280 300.00		
Impôt sur le bénéfice personnes morales	89 900.00		
Impôt sur le capital personnes morales	6 600.00		
Prestations en capital	100 000.00		
	4 197 600.00		
Calcul des impôts à 77%	3 802 531.76	-395 068.24	-395 068.24
Nouveau résultat - PERTE			-736 375.69

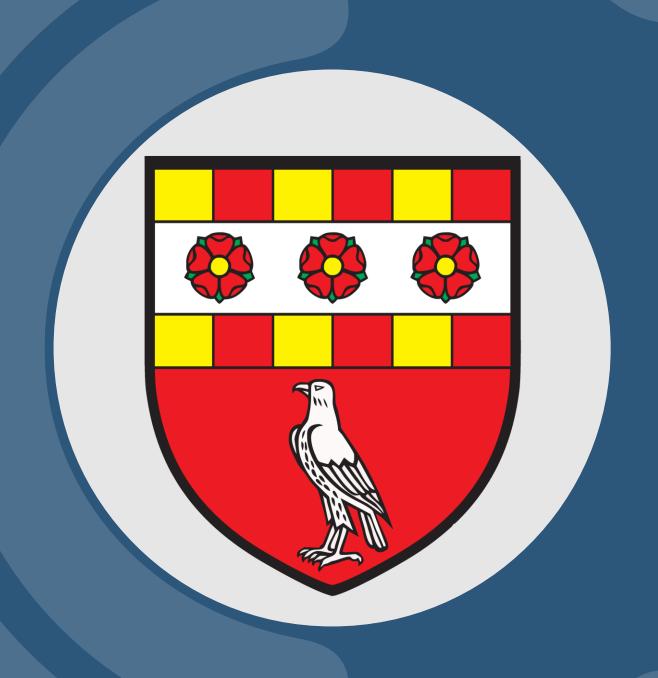


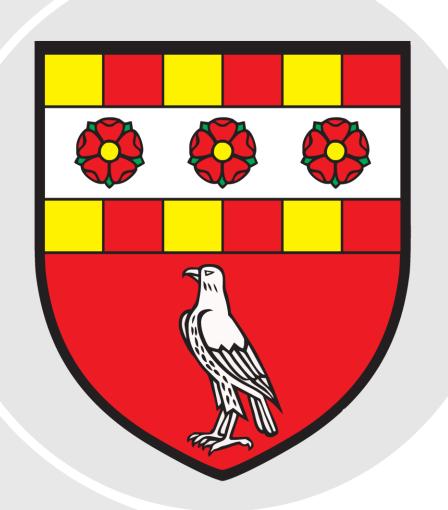




### POINT 6:

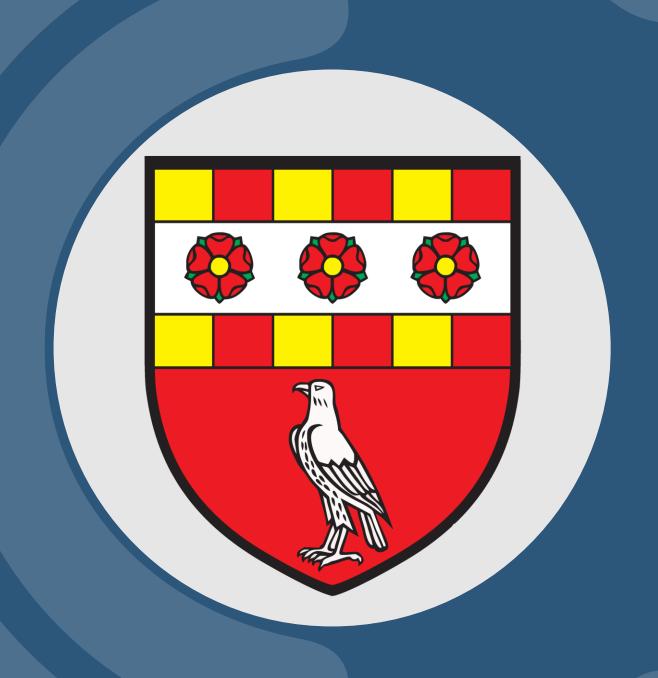
ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2023

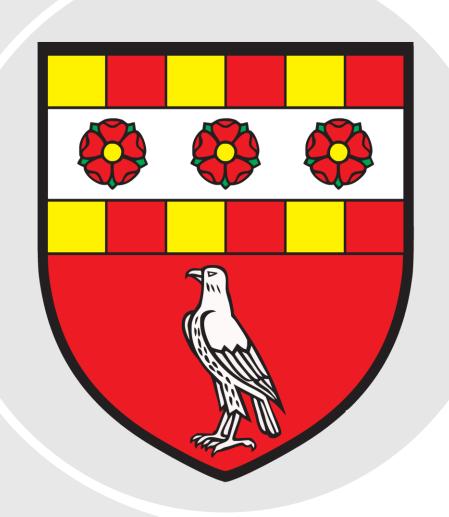




# POINT 7:

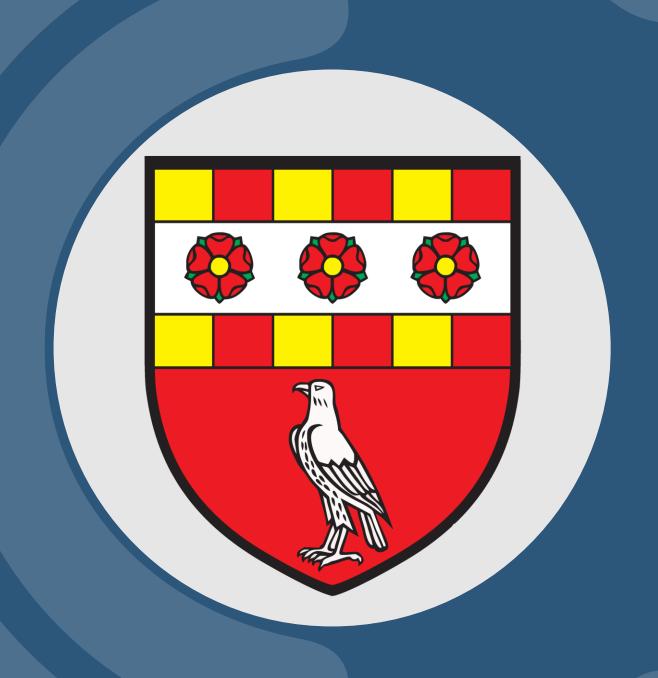
ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2023

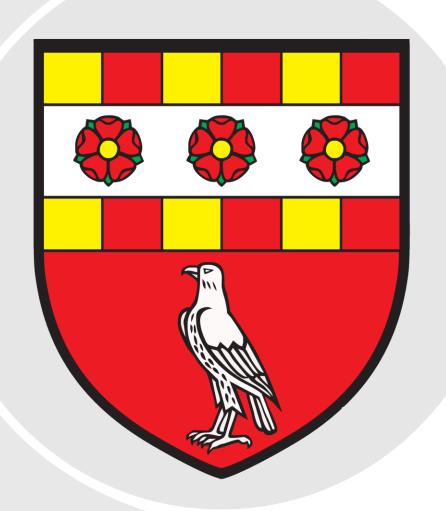




## **POINT 8:**

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL À LA COMMISSION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE



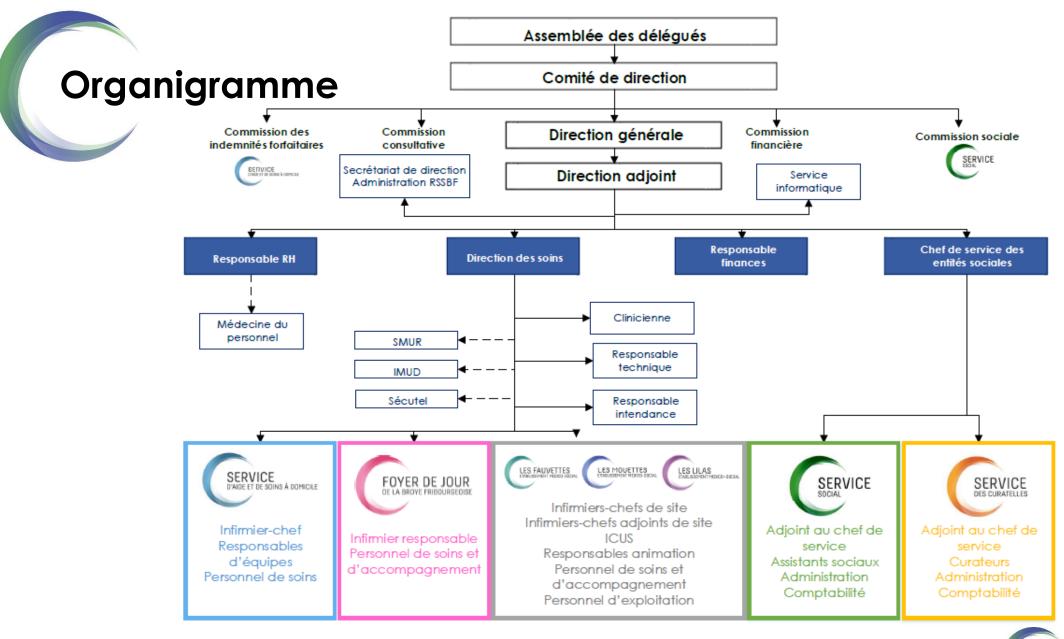


# POINT 9:

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MÉDICO-SOCIALE DE LA BROYE

### RÉSEAU SANTÉ SOCIAL DE LA BROYE FRIBOURGEOISE





### EMS Les Fauvettes, Montagny-la-Ville





60 lits 91 collaborateurs

22 collaborateurs à l'administration du RSSBF dont les bureaux sont dans l'EMS



### EMS Les Lilas, Domdidier





48 lits 74 collaborateurs

Mission gériatrique long séjour



# EMS Les Mouettes, Estavayer-le-Lac





80 lits 108 collaborateurs

Mission gériatrique long séjour



### Foyer de jour de la Broye Montagny-la-Ville





Maximum 6-7 hôtes 3 collaborateurs



### Service d'aide et de soins à domicile Estavayer-le-Lac et Domdidier





Environ 600 clients 110 collaborateurs



### Service social de la Broye Estavayer-le-Lac et Domdidier





280 bénéficiaires 14 collaborateurs



### Service officiel des curatelles Estavayer-le-Lac et Domdidier





340 personnes concernées 15 collaborateurs



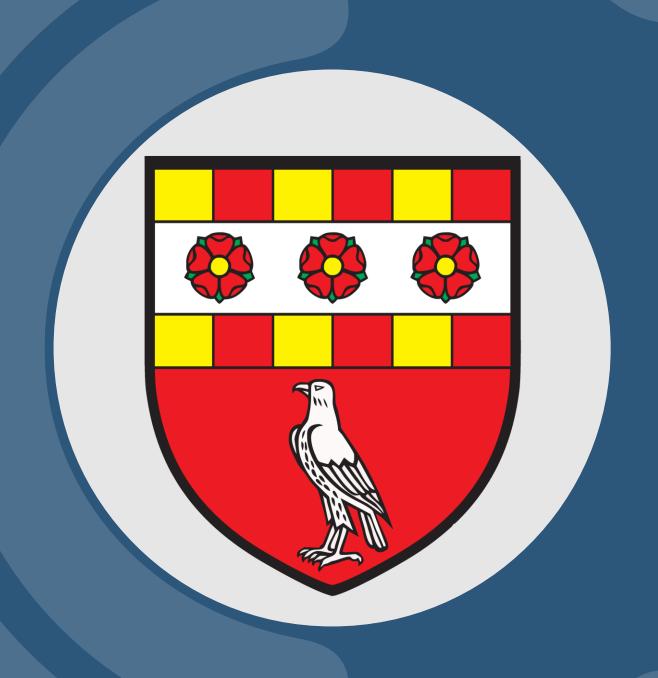
# POINT 9: PRÉSENTATION ET APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MÉDICO-SOCIALE DE LA BROYE

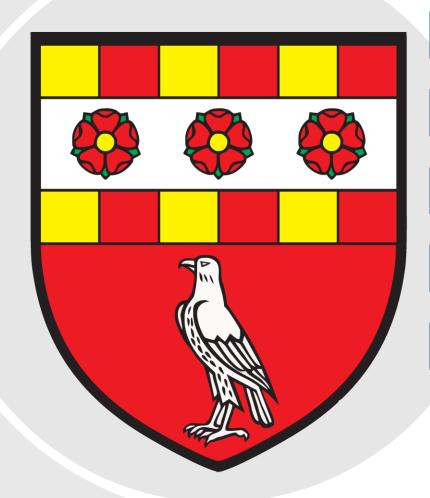
#### Révision complète des statuts

- > Statuts actuels datent de 2007, avant la mise en place du RSSBF
- ➤ Mise en conformité avec les différentes législations cantonales LCo, LFCo, MCH2, LSan, ...
- > Adaptation des organes de l'Association (Commission financière, Commission instituée par la loi sur les IF, ...)
- > Adaptation des limites d'endettement
- Officialisation du nom Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)

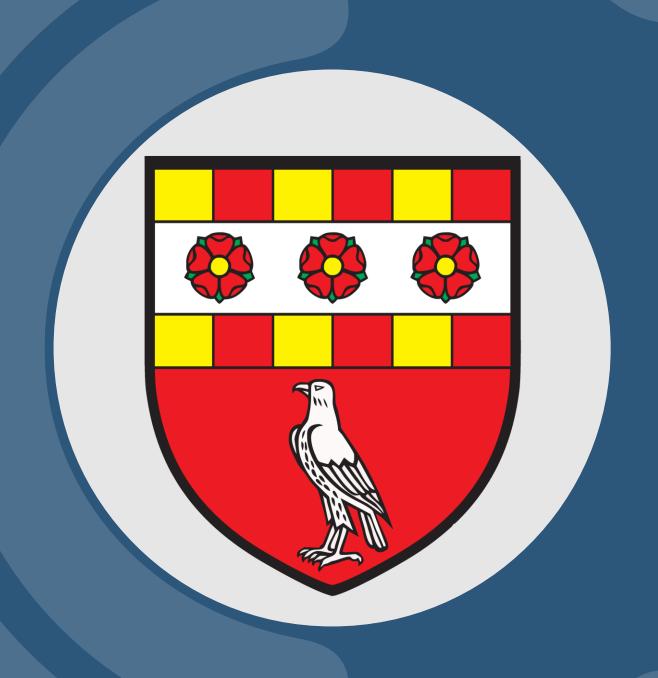
Les statuts ont été approuvés à l'unanimité des Délégués lors de l'AG du 16 novembre 2022

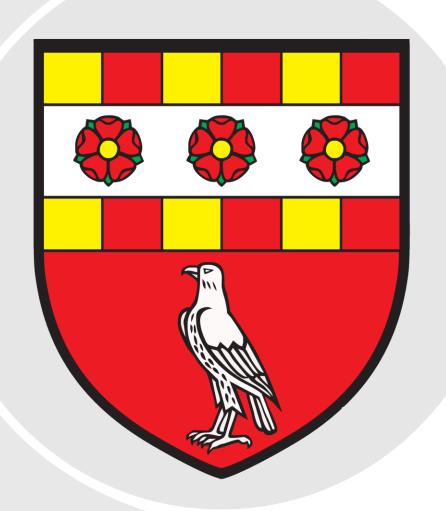




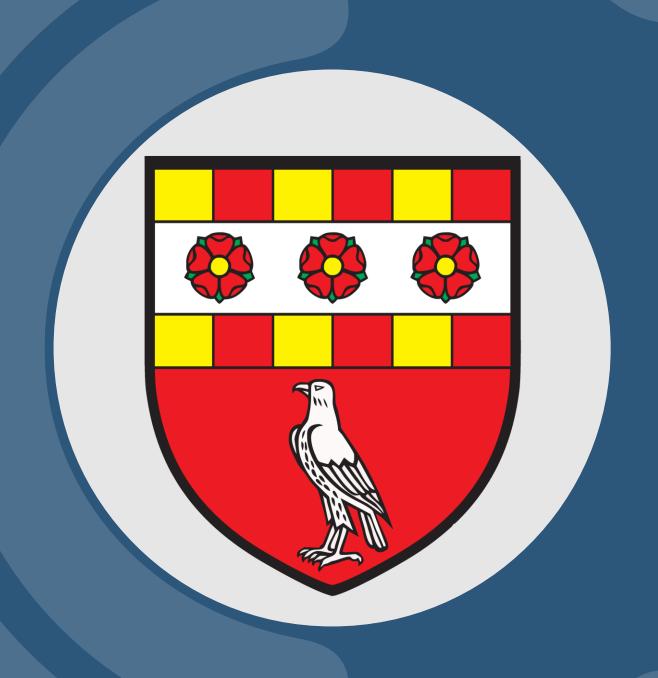


# POINT 10: PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE 170



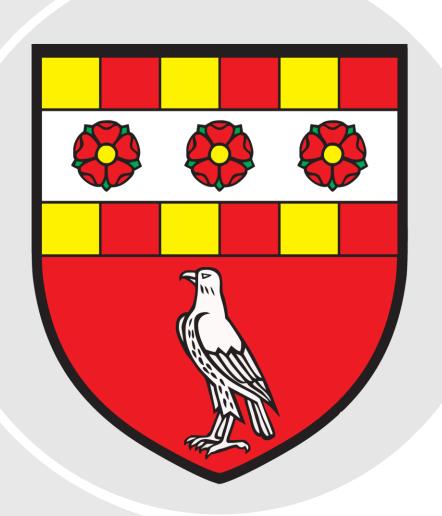


# POINT 11: INFORMATIONS COMMUNALES





# POINT 12: DIVERS



# BONNE SOIRÉE